

DERNIÈRE MINUTE

Les chiffres des notaires sur les prix de l'immobilier pour le deuxième trimestre 2009 viennent de paraître. Selon la note de conjoncture, le marché est convalescent. Plus d'informations sur LATRIBUNE.fr

VOS FINANCES

CÔTÉ BOURSE

VALEUR À SUIVRE

- 6,28%

Faurecia victime de prises de bénéfices

L'équipementier automobile A FAIT ÉTAT D'UNE BAISSÉ LIMITÉE DE 17 % DE SON CHIFFRE D'AFFAIRES AU TROISIÈME TRIMESTRE et relève ses objectifs pour le second semestre.

CONTRE TOUTE ATTENTE, le titre Faurecia n'avait vraiment pas le cœur à la fête hier. Et pourtant, l'équipementier automobile avait tout pour briller en Bourse. À l'occasion de la publication de son chiffre d'affaires pour le troisième trimestre, le groupe a relevé plusieurs de ses objectifs pour le second semestre.

L'embellie se confirme donc si l'on en croit le recul de 17 % de l'activité du groupe (à données comparables) sur le troisième trimestre. Un recul certes, mais qui ressemble fort à un mieux au vu de la baisse de 25 % affichée au deuxième trimestre et de 35 % au premier. Cette amélioration de la situation provient en partie de la forte croissance de 30 % enregistrée en Asie, a souligné le groupe.

COURANT PORTEUR

Fort de cette tendance, Faurecia a revu certains de ses objectifs à la hausse. Il table sur un recul de 5 % de ses ventes en Europe au



second semestre, contre 10 % en juillet. En Amérique du Nord, il vise un recul de 25 % de son activité sur la même période, contre 35 %, en juillet toujours. Franck Imbert, le directeur financier, a par ailleurs indiqué qu'il s'attendait à un résultat opérationnel positif et un cash-flow global proche de l'équilibre sur la seconde partie de l'année, après coûts de restructuration, alors que les précédentes prévisions avançaient les mêmes chiffres mais avant coûts de restructuration.

Malgré cette batterie de nouvelles encourageantes, le titre a fini hier sur un recul de 6,28 % à 16,20 euros, enregistrant la plus forte baisse du SBF 250. Ce mouvement est surtout à mettre sur le compte de prises de bénéfices. Il faut dire que depuis début septembre, la valeur s'est appréciée de 94 %. G.V.

LE TWITTER DU TRADER

Le spectre de l'immobilier américain ressurgit sur des indices boursiers qui avaient atteint leurs plus-hauts annuels ces derniers jours — signe de nervosité des investisseurs ?



BERTRAND LAMIELLE
DIRECTEUR DE LA GESTION
DE B'CAPITAL

ANALYSTES : LES « RECOS » DU JOUR

VALEUR	Analyste	Recommandation
ARCELORMITTAL	Fortis BNP Paribas	Le courtier a dégradé sa recommandation sur le groupe de sidérurgie de « conserver » à « réduire », en raison de la lenteur de la reprise économique.
LVMH	Exane	L'intermédiaire a rehaussé son objectif de cours sur le groupe de luxe, de 81 à 86 euros, invoquant l'amélioration des chiffres de la division vins et spiritueux.
BIOMÉRIEUX	Gilbert Dupont	Le broker a relevé son objectif de cours sur la société pharmaceutique, de 75 à 85 euros, après la publication d'un chiffre d'affaires trimestriel supérieur aux attentes des analystes.

L'ACTUALITÉ DE VOTRE ARGENT

LE DOSSIER DES ASSURANCES-VIE NON RÉCLAMÉES REFAIT SURFACE

UN SÉNATEUR PROPOSE UNE NOUVELLE LOI SUR CES CONTRATS, dont les sommes ne parviennent pas aux bénéficiaires après le décès du souscripteur.

PAR ALEXANDRE PHALIPPOU

Entre 1 et 5 milliards d'euros. Telle est la somme que représenteraient les contrats d'assurance-vie « non réclamés » chez les assureurs. De quoi s'agit-il ? De contrats pour lesquels les compagnies n'auraient pas trouvé de bénéficiaire à qui donner l'argent au décès du souscripteur. Parce que le bénéficiaire reste introuvable (s'il s'agit d'un ami, par exemple), parce que les héritiers ne se sont jamais manifestés auprès du notaire, ou, tout simplement, parce que l'assureur ignore si le détenteur est encore en vie.

Le sénateur de l'Eure, Hervé Maurey, a proposé la semaine dernière un projet de loi sur le sujet. « Quelques mesures simples pour aller vers plus d'efficacité et moins d'opacité », résume-t-il.

Côté transparence, il propose que soient publiées, en marge des rapports annuels de chaque assureur, les données concernant ces contrats dits en « déshérence », ainsi que les montants reversés au cours de l'année écoulée. Un



Hervé Maurey,
sénateur de l'Eure.

Les propositions du sénateur Hervé Maurey

- 1 Améliorer le suivi des souscripteurs par le biais d'une correspondance annuelle des assureurs avec accusé de réception des souscripteurs.
- 2 Rendre obligatoire la recherche par l'assureur des assurés réputés vivants dont il est sans nouvelle depuis plus de deux ans (pour les contrats dont l'encours est supérieur à 2.000 euros).
- 3 Publication, en marge des rapports annuels, des données statistiques concernant les contrats non réclamés et les montants reversés au cours de l'année écoulée afin de renforcer la transparence sur les démarches engagées.
- 4 Permettre aux assureurs de déduire les frais de recherche des montants revenant aux assurés au terme de leurs efforts et de confier à des tiers la recherche des bénéficiaires.

bon moyen de savoir quels assureurs effectuent des recherches poussées afin de retrouver les bénéficiaires.

Afin d'inciter les compagnies à jouer le jeu, Hervé Maurey souhaite également qu'elles puissent déduire les frais de recherche des montants transmis au bénéficiaire.

Mais, pour éviter que les contrats ne tombent en déshérence, le plus simple reste encore de garder le contact avec les assurés de leur vivant... C'est pourquoi la proposition de loi prévoit que, chaque année, les assurés signalent leur « présence » en renvoyant à la compagnie un coupon réponse, joint au relevé annuel. Et, en l'absence de nouvelles depuis plus de deux ans, l'assureur

devra effectuer des recherches (si l'encours du contrat est supérieur à 2.000 euros).

OBLIGATION DE RECHERCHE

La proposition devrait être inscrite au programme du Sénat début 2010. Mais, d'ores et déjà, Hervé Maurey s'est heurté au « lobby des assureurs présent au Sénat ». « La FFSA (Fédération des assureurs) m'a dit que ce dispositif était trop lourd à mettre en place. Il ne s'agit pourtant pas de tout bouleverser, mais simplement d'améliorer l'existant », témoigne le sénateur.

Ce n'est pas la première fois que les parlementaires se penchent sur le sujet. Une loi, votée en 2005, oblige les assureurs informés du décès de l'assuré à prévenir les bénéficiaires dont

les coordonnées sont portées au contrat. Inversement, tout particulier peut demander aux compagnies de vérifier s'ils ne sont pas bénéficiaires d'un contrat. Le 17 décembre 2007, une nouvelle loi a institué un principe général d'obligation pour l'assureur de s'informer sur l'éventuel décès de l'assuré et de rechercher le ou les bénéficiaires s'il est au courant du décès. De son côté, la FFSA a adopté, dès le lendemain, un « engagement déontologique » à rechercher les contrats non réclamés dont l'encours est supérieur à 2.000 euros, dont l'assuré serait âgé de plus de 90 ans et dont l'assureur n'aurait pas de nouvelles depuis plus de deux ans. ■

RETROUVEZ l'intégralité de la proposition de loi sur
LA TRIBUNE.fr
RUBRIQUE « VOS FINANCES »

LA QUESTION PRATIQUE

QUAND VAUT-IL MIEUX PRIVILÉGIER UN PEA PLUTÔT QU'UN COMPTE TITRES ?



PATRICK GANANSIA
ASSOCIÉ CHEZ INITIATIVES FINANCIÈRES
ET CONSEILLER EN GESTION DE PATRIMOINE

Pour gérer la poche agressive de son patrimoine financier, l'assurance-vie est souvent recommandée, occultant le plan d'épargne en actions (PEA). Son principal avantage ? L'exonération des plus-values fiscales au bout de cinq ans. En contrepartie, les versements sont plafonnés à 132.000 euros et il est automa-

tré après cinq ans. Il serait d'ailleurs temps que nos parlementaires se penchent sur ces deux points, un peu obsolètes.

DIVERSIFIER SES FONDS

Contrairement aux pratiques courantes, mieux vaut éviter le PEA lorsqu'on détient un patrimoine financier modeste. En effet, sur un compte titres, les cessions sont libres et les gains sont exonérés en dessous de 25.730 euros de cessions annuelles.

Les patrimoines importants, en revanche, doivent prendre date et utiliser le PEA soit comme complément dans une stratégie « actions », soit pour ses investissements dans des

sociétés non cotées. Pour le non-coté, privilégiez plutôt des investissements avec rendement (exonération partielle sur les dividendes) ou dont vous espérez une plus-value à court terme. Vous pourrez y loger des participations et profiter de l'avantage fiscal sur les plus-values mais également sur la fiscalité réduite des dividendes perçus.

Pour optimiser la gestion de votre PEA, diversifiez votre investissement entre une dizaine de fonds aux stratégies et objectifs différents. Nos préférences du moment vont vers K Invest France, Tricolore Rendement, Centifolia, Métropole Sélection, KBL Richelieu France, Echiquier Major, Sycomore FranceCap et Moneta Multi Cap.

Et, comme les marchés ne font pas que monter, prenez un peu d'Élan Indice Bear qui se valorise lorsque les marchés baissent. ■

TCHAT CRÉDIT IMMOBILIER

Aujourd'hui, dans le cadre de l'opération d'octobre sur « Les prix de l'immobilier », Geoffroy Bragadir, fondateur du courtier en crédit Empruntis.com, répondra à toutes vos questions lors d'un tchat organisé sur le site Internet de « La Tribune », entre 13 h 30 et 14 h 30.

VOS FINANCES SUR LATRIBUNE.fr